

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt, le vingt-cinq février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, M. Foidart, D. Guillaume, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF. Guillemot, Z. Dano, S.Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Henault, L. Detrez, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Pascal Cormier à Mme Françoise Téroute
M. Georges Thiery à M. Daniel Guillaume
Mme Cécile Jourdain à Mme Arlette Buzaré
M. Lucien Monnerie à M. Jean-Jacques Marteil

Absent excusé :

Yvon Robert

Secrétaire :

Marylise Foidart

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Date de la convocation | 18 Février 2020 |
| Date de l'affichage | 19 Février 2020 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 28 |
| Nombre de votants | 32 |

2020-17 Occupation temporaire du domaine public communal : revalorisation des tarifs

Rapporteur : A. Buzaré

Il est proposé de fixer les tarifs pour l'occupation du domaine public 2020 pour les terrasses et animations payantes, de la manière suivante :

- **Emplacement à la journée :**
 - Jusqu'à 5m² : 5,10 €
 - Entre 5m² et 100 m² : 50 €
 - Entre 100 m² et 1 000m² : 100 €
 - Plus de 1 000 m² : 150 €
- **Trimestre** : le m²/trimestre : 13.50 €
- **A l'année** : le m²/an : 42 €

Envoyé en préfecture le 02/03/2020

Reçu en préfecture le 02/03/2020

Affiché le 3 Mars 2020

ID : 056-215600784-20200226-DEL_2020_17-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du personnel communal et des affaires économiques du 18 février 2020,

DÉCIDE de fixer les tarifs d'occupation du domaine public 2020 pour les terrasses et les animations payantes présentés ci-dessus.

A l'unanimité

**Pour extrait conforme,
Guidel, le 26 Février 2020
Le Maire,
Joël DANIEL**

